



*Municipalité
de St-Norbert*

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

10 JUILLET 2017

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Norbert tenue le lundi 10 juillet 2017 à 20h00, au lieu ordinaire des séances, au 4 rue Laporte Saint-Norbert, à laquelle sont présents :

Monsieur le maire:	Michel Lafontaine
Mesdames les conseillères	Jacynthe Leduc Lise L'Heureux
Messieurs les conseillers	Claude Thouin Jocelyn Denis

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur le maire, Michel Lafontaine.

Est aussi présente, madame Caroline Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière.

(1) Ouverture de la séance

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 20h05.

ADMINISTRATION

2017-07-154

(2) Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jocelyn Denis
Appuyé par Claude Thouin

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté ci-dessous :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juin 2017
4. Adoption du procès-verbal de la première séance d'ajournement du 12 juin 2017
5. Comptes à approuver et à payer
6. Demande COMPLÉMENTAIRE de subvention dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)
7. Délégué sur le comité de suivi du projet Accompagnons nos aînés du Centre d'action bénévole Brandon
8. Présentation du projet de Règlement numéro 395 - Entérinant des travaux de vidange des boues de l'étang aéré et pourvoyant à l'approbation des deniers nécessaires pour payer le coût desdits travaux
9. Présentation du projet de Règlement 396 - Déléguant le pouvoir de former des comités de sélection
10. Renouvellement du contrat de service avec XEROX
11. Exclusion de la gestion de l'offre de toute renégociation de L'ALÉNA
12. Formation – Organisation d'une élection municipale – Mise à niveau
13. Rémunération du personnel électoral
14. Affectation du fonds affecté de l'église - Réfrigérateur commercial
15. Accusé réception – seconde demande de l'école Saint-Anne
16. Demande de participation financière – départ de Sœur Judith Dalpé
17. Offres de services de M. Jean-Sébastien Beauchamp – Trappe de castors
18. Demande de travaux au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
19. Appui au regroupement des OMH par territoire de MRC



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
10 JUILLET 2017**

*Municipalité
de St-Norbert*

20. Résolution d'appui pour demande à la CPTAQ - matricule : 1917-52-0340

21. Acquisition de mobilier urbain – Marché fermier de Saint-Norbert

Affaires nouvelles :

21.1 Désignation des fonctionnaires municipaux responsables de la délivrance des permis et certificats

21.2 Achat d'un abri supplémentaire 10 x 10 pour le Marché fermier de Saint-Norbert

21.3 Remise d'un montant de 4000 \$ du Service récréatif Saint-Norbert

22. Période de questions

23. Levée de l'assemblée

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2017-07-155

(3) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juin 2017

Considérant que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juin 2017, que les décisions qui y sont inscrites sont conformes et qu'également les membres du conseil déclarent avoir lu ledit procès-verbal et que sa lecture en est exemptée;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Lise L'Heureux

Appuyé par Jacynthe Leduc

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juin 2017 soit adopté tel que rédigé.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2017-07-156

(4) Adoption du procès-verbal de la première séance d'ajournement du 12 juin 2017

Considérant que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la première séance d'ajournement du 12 juin 2017, que les décisions qui y sont inscrites sont conformes et qu'également les membres du conseil déclarent avoir lu ledit procès-verbal et que sa lecture en est exemptée;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Claude Thouin

Appuyé par Jocelyn Denis

Que le procès-verbal de la première séance d'ajournement du 12 juin 2017 soit adopté tel que rédigé.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2017-07-157

(5) Comptes à approuver et à payer

Il est proposé par Lise L'Heureux

Appuyé par Jacynthe Leduc

D'approuver les comptes tels que décrits ci-dessous :



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
10 JUILLET 2017

Municipalité
de St-Norbert

Chèques et prélèvements émis du 13 juin 2017 au 10 juillet 2017.	98 219.45 \$
Salaires payés au cours du mois juin	11 596.48 \$
Total	109 815.93 \$

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2017-07-158

(6) Demande COMPLÉMENTAIRE de subvention dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)

Considérant que M. le député provincial, André Villeneuve, a recommandé au ministère des Transports du Québec que soit allouée à la Municipalité de Saint-Norbert, la somme de 6 000 \$ dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) ;

Considérant que la municipalité prévoit effectuer des travaux dont l'estimation des coûts est supérieure à 6 000 \$;

Considérant que M. le maire, Michel Lafontaine, a adressé une demande d'aide financière complémentaire au programme PAERRL et PAARRM de 25 000 \$ au ministre, M. Laurent Lessard;

Considérant que M. Villeneuve a confirmé le 22 juin dernier lors d'une correspondance avec M. le maire le versement d'une aide supplémentaire de 25 000 \$ dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM);

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Lise L'Heureux
Appuyé par Claude Thouin

D'entériner la transmission, le 22 juin dernier, du formulaire de demande de subvention du ministère des Transports du Québec qui présente la nature et le lieu des travaux prévus par la Municipalité de Saint-Norbert dans le cadre du PAARRM en complément de la première demande transmise le 30 mai dernier.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2017-07-159

(7) Délégué sur le comité de suivi du projet *Accompagnons nos aînés* du Centre d'action bénévole Brandon

Il est proposé par Jocelyn Denis
Appuyé par Jacynthe Leduc

Que M. Michel Lafontaine, maire, soit nommé comme délégué sur le comité de suivi du projet *Accompagnons nos aînés* du Centre d'action bénévole Brandon

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
10 JUILLET 2017**

*Municipalité
de St-Norbert*

2017-07-160

(8) Présentation du projet de Règlement numéro 395 - Entérinant des travaux de vidange des boues de l'étang aéré et pourvoyant à l'approbation des deniers nécessaires pour payer le coût desdits travaux

Attendu les travaux de vidange des boues de l'étang aéré de la Municipalité de Saint-Norbert effectués au mois d'octobre 2016 ;

Attendu que ces travaux étaient nécessaires pour assurer le bon fonctionnement et la pérennité du système de traitement des eaux usées desservant la population du périmètre urbain ;

Attendu que le coût des travaux est de 46 010 \$ et qu'il a été débité à même le fonds général non autrement affecté sous la résolution 2016-12-201;

Attendu que l'article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale prévoit que toute municipalité peut, par règlement, prévoir que tout ou partie de ses biens, services ou activités sont financés au moyen d'un mode de tarification;

Attendu que l'avis de motion a dûment été donné par Lise L'Heureux lors de la séance régulière du conseil tenue le 12 juin 2017 (# 2017-06-140).

Attendu que tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement au plus tard deux (2) jours ouvrables avant la tenue de la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Claude Thouin
Appuyé par Jacynthe Leduc

Que le présent projet de règlement soit adopté et qu'il y est statué, entériné et décrété ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent projet de règlement.

ARTICLE 2 DESCRIPTION DES TRAVAUX

Par les présentes, les travaux décrits ci-dessous sont entérinés et il est également déterminé que ces travaux touchent tous les immeubles desservis par le réseau d'égout municipal :

Description sommaire :

Mobilisation/démobilisation, pompage des boues, déshydratation, transport et disposition.

ARTICLE 3 COÛT DES TRAVAUX

Le coût des travaux est de 46 010 \$ (représentant la dépense de la municipalité plus les taxes nettes) tel qu'il appert à la facture produite par Terrapure, faisant partie du présent projet de règlement à Annexe A, et suivant la résolution # 2016-09-099, faisant partie du présent projet de règlement à ANNEXE B, octroyant le contrat de vidange des boues.

ARTICLE 4 PART DE LA MUNICIPALITÉ

Afin d'acquitter une partie des dépenses prévues au présent projet de règlement, la **Municipalité de Saint-Norbert** est autorisée à payer, à même ses fonds généraux non



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
10 JUILLET 2017**

*Municipalité
de St-Norbert*

autrement affectés, une somme équivalente à **10 % de la dépense**, n'excédant pas **4 601 \$** et correspondant à la portion des bâtiments publics non imposables.

ARTICLE 5 PART DU SECTEUR CONCERNÉ

Pour **90% de la dépense**, soit 41 409 \$, la Municipalité de Saint-Norbert est autorisée à imposer une compensation à taux fixe de **450 \$** exigée pour chacune des unités d'occupation qu'elle soit une résidence, un multi-logement, un chalet, un commerce ou une industrie desservis par le réseau d'égout municipal et donc concernés par les travaux entérinés au présent projet de règlement à savoir 92 unités d'occupation identifiées au tableau faisant partie du présent projet de règlement sous l'ANNEXE C ;

Particularités

1. Lorsqu'un immeuble abrite logement(s) et commerce(s), si, au rôle d'évaluation foncière, **l'utilisation prédominante est de type résidentiel**, la compensation s'applique qu'au (x) logement (s).
2. Lorsqu'un immeuble abrite logement(s) et commerce(s), si, au rôle d'évaluation foncière, **l'utilisation prédominante est de type commercial** (ou industrielle), la compensation s'applique à chacun des logements ainsi qu'aux locaux commerciaux ou industriels.

ARTICLE 6 IMPOSITION SUR DEUX EXERCICES FINANCIERS

La compensation imposée à l'article 5 est payable sur deux (2) exercices financiers, soit ceux de 2017 et 2018, à concurrence d'un montant de **225 \$** par année. Et selon les modalités précitées à l'article 5.

ARTICLE 7 ÉMISSION DES COMPTES

Pour l'exercice financier 2017, un compte spécial sera transmis aux propriétaires concernés d'ici le mois d'août. Pour l'exercice financier 2018, la compensation sera incluse avec l'envoi du compte de taxes annuelles.

ARTICLE 8 INTÉRÊTS

Les soldes impayés portent intérêt au taux fixé au règlement de tarification annuel de la municipalité à compter du moment où ils deviennent exigibles.

ARTICLE 9 VERSEMENT AU FONDS GÉNÉRAL

Sur réception des montants prévus à l'article 6, la municipalité les verse dans le fonds général.

ARTICLE 10 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Monsieur le maire demande le vote.

Le projet de règlement est adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

Michel Lafontaine
Maire

Caroline Gagnon
Directeur général et secrétaire-trésorière

2017-07-161

(9) Présentation du projet de Règlement 396 - Déléguant le pouvoir de former des comités de sélection

Attendu que l'article 936.0.13 du *Code municipal du Québec* prévoit l'obligation pour le Conseil municipal de déléguer, par règlement, à tout fonctionnaire ou employé, le pouvoir de former un comité de sélection ;



*Municipalité
de St-Norbert*

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
10 JUILLET 2017**

Attendu que l'avis de motion a été donné au préalable par Lise L'Heureux à la séance du conseil du 12 juin 2017 (# 2017-06-150);

Attendu que tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement au plus tard deux (2) jours ouvrables avant la tenue de la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Lise L'Heureux
Appuyé par Jocelyn Denis

Que le conseil municipal de Saint-Norbert adopte le présent projet de règlement numéro 396 et que ledit règlement décrète et statue ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent projet de règlement.

ARTICLE 2 DÉLÉGATION DE POUVOIR

Le Conseil municipal délègue au directeur général & secrétaire-trésorier (ou, en son absence, la personne qui assure l'intérim) le pouvoir de former un Comité de sélection et de désigner les membres (incluant les substituts) pour l'adjudication des contrats en application des dispositions du titre XXI du *Code municipal du Québec* (des travaux publics des municipalités et de l'adjudication par celles-ci de contrats pour la fourniture de matériel et de services) ou d'un règlement adopté en vertu de l'article 938.0.1 dudit code.

ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi..

Monsieur le maire demande le vote.

Le projet de règlement est adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

Projet de règlement adopté à Saint-Norbert, ce 10 juillet 2017.

Michel Lafontaine
Maire

Caroline Gagnon
Directeur général et secrétaire-trésorière

2017-07-162

(10) Renouvellement du contrat de service avec XEROX

Considérant que le contrat de service de la Municipalité avec XEROX vient à échéance le 31-07-2017;

Considérant que XEROX nous a informés des changements de tarifs nous touchant :

- Frais de base : 63.74 \$ / mois
- Tarifs au compteur – mensuel :
 - Compteur no 1 @ 0.0150/impression
 - Compteur no 2 @ 0.0000 de 1 à 500 copies
 - Compteur no 2 @ 0.1275 à compter de 500 copies et plus

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Jocelyn Denis
Appuyé par Jacynthe Leduc

De renouveler le contrat de service avec XEROX à conditions précitées jusqu'au 31-07-2018.



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
10 JUILLET 2017**

*Municipalité
de St-Norbert*

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2017-07-163

(11) Exclusion de la gestion de l'offre de toute renégociation de L'ALÉNA

CONSIDÉRANT que le secteur laitier québécois est un moteur économique pour l'ensemble des régions du Québec, en générant quelque 82 000 emplois directs et indirects et 1,3 milliard de dollars en contribution fiscale;

CONSIDÉRANT que, lors d'une conférence de presse tenue au Wisconsin le 18 avril dernier, le président américain, Donald Trump, a accusé le secteur laitier canadien de faire du tort aux producteurs américains qui vendaient du lait diafiltré au Canada, en prétextant que le Canada avait des pratiques commerciales déloyales avec la nouvelle classe d'ingrédients laitiers qui vient d'être mise en place;

CONSIDÉRANT que le président Trump avait préalablement indiqué sa volonté de renégocier l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA);

CONSIDÉRANT que l'ALÉNA exclut le secteur laitier canadien de toutes concessions de marché supplémentaire que celles prévues par l'Accord sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce (OMC);

CONSIDÉRANT que, malgré cette exclusion, depuis l'entrée en vigueur de l'ALÉNA, les importations de produits laitiers des États-Unis au Canada sont passées de 24 000 tonnes, d'une valeur de 50 millions de dollars, à plus de 177 000 tonnes, valant plus d'un demi-milliard de dollars et représentant les trois quarts de l'ensemble des importations canadiennes de produits laitiers;

CONSIDÉRANT que l'inclusion de la gestion de l'offre dans les négociations de l'ALÉNA ouvrirait la porte à de nouvelles concessions de marché et causerait des pertes de revenus et d'emplois, ce qui serait dommageable pour le secteur laitier mais aussi pour les collectivités rurales de partout au Québec et au Canada;

CONSIDÉRANT que tous les pays ont des politiques agricoles et des secteurs sensibles à préserver dans le cadre de leurs relations commerciales;

CONSIDÉRANT que la gestion de l'offre est un modèle agricole légitime qui permet aux producteurs de tirer un juste revenu du marché, sans subvention, tout en apportant des retombées positives pour l'ensemble de la société, tant au plan social et de la sécurité alimentaire qu'au plan économique;

CONSIDÉRANT que la gestion de l'offre assure aux consommateurs un panier de produits laitiers de grande qualité à un prix qui se compare avantageusement à celui payé ailleurs dans le monde;

CONSIDÉRANT que, tant le gouvernement du Québec que celui du Canada ont, à de multiples occasions, au cours des dernières années, réitéré leur appui à la gestion de l'offre;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Claude Thouin
Appuyé par Jacynthe Leduc

Que le conseil municipal de Saint-Norbert :

Demande au gouvernement du Canada :



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
10 JUILLET 2017**

*Municipalité
de St-Norbert*

- D'exclure la gestion de l'offre de toute renégociation de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) afin de s'assurer que préserver intégralement la gestion de l'offre.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2017-07-164

(12) Formation - Organisation d'une élection municipale - Mise à niveau

Considérant les élections générales du 5 novembre prochain;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Lise L'Heureux

Appuyé par Jacynthe Leduc

D'autoriser Mme Caroline Gagnon, présidente d'élection à participer à la formation Organisation d'une élection municipale - Mise à niveau offerte gratuitement par le Directeur général des élections (DGEQ) le 15 août 2017 à Joliette, à payer les frais inhérents à cette formation (repas et déplacement).

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2017-07-165

(13) Rémunération du personnel électoral

Considérant qu'en vertu de l'article 88 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tout membre du personnel électoral a le droit de recevoir de la municipalité une rémunération ou une allocation de dépenses pour les fonctions qu'il exerce;

Considérant qu'en vertu du même article (88 de la LERM), le conseil de la municipalité peut établir un tarif de rémunération ou d'allocation ;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Jocelyn Denis

Appuyé par Jacynthe Leduc

Que la rémunération du personnel électoral soit établie selon les données présentées au tableau ci-dessous :



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
10 JUILLET 2017**

*Municipalité
de St-Norbert*

RÉMUNÉRATION - ÉLECTION			
Président d'élection			
	Confection et révision de la liste électorale	Forfaitaire	400.00 \$
	Jour du scrutin	Forfaitaire	450.00 \$
	Jour du vote par anticipation	Forfaitaire	350.00 \$
Secrétaire d'élection			
	Confection et révision de la liste électorale	Forfaitaire	300.00 \$
	Jour du scrutin	Forfaitaire	337.50 \$
	Jour du vote par anticipation	Forfaitaire	262.50 \$
Srutateur			
	Jour du scrutin	Salaire mimum en vigueur majoré de 35 %	15.19 \$
	Jour du vote par anticipation	Salaire mimum en vigueur majoré de 35 %	15.19 \$
Secrétaire du bureau de vote			
	Jour du scrutin	Salaire mimum en vigueur majoré de 20 %	13.50 \$
	Jour du vote par anticipation	Salaire mimum en vigueur majoré de 20 %	13.50 \$
Préposé à l'information et au maintien de l'ordre			
	Jour du scrutin	Salaire mimum en vigueur majoré de 35 %	15.19 \$
	Jour du vote par anticipation	n/a	
Membre de la commission de révision			
	Réviseur	Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux (chapitre E-2.2, r.2)	13.00 \$
	Secrétaire		12.00 \$
	Agent réviseur		11.25 \$
Président de la table de vérification			
	Jour du scrutin	Salaire mimum en vigueur majoré de 20 %	13.50 \$
	Jour du vote par anticipation	Salaire mimum en vigueur majoré de 20 %	13.50 \$
Autres membres de la table de vérification			
	Jour du scrutin	Salaire mimum en vigueur majoré de 20 %	13.50 \$
	Jour du vote par anticipation	n/a	-
Formation			
		Forfaitaire	15.00 \$
	*** Le personnel à l'anticipation sera le même que le jour du scrutin		
	*** Le personnel de révision sera réaffecté à d'autres fonctions le jour du scrutin		
	*** Le taux de déplacement remboursé aux agents réviseurs		0.46 \$

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2017-07-166

(14) Affectation du fonds affecté de l'église - Réfrigérateur commercial

Considérant que sur proposition de M. Michel Lafontaine, maire, la majorité des conseillers municipaux se sont prononcés, par courriel les 20 et 21 juin dernier, en faveur de l'achat d'un réfrigérateur commercial pour l'église au coût de 2 215 \$ plus taxes ;

Considérant que cette dépense a été payée à même le fonds général de la municipalité;

Considérant que le conseil municipal souhaite imputer cette dépense au fonds affecté de l'église;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Lise L'Heureux

Appuyé par Jocelyn Denis

Que la dépense pour l'achat d'un réfrigérateur commercial soit imputée au fonds affecté de l'église à la hauteur de 2 215 \$ plus les taxes nettes.

Que le fonds général de la municipalité soit renfloué à la hauteur de 2 215 \$ plus les taxes nettes par le fonds affecté de l'église.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
10 JUILLET 2017**

*Municipalité
de St-Norbert*

2017-07-167

(15) Accusé réception – seconde demande de l'école Saint-Anne

Considérant la résolution # 2017-06-147 par laquelle le conseil municipal informait les représentants de l'école Sainte-Anne qu'il souhaitait offrir une aide qui toucherait l'ensemble des élèves de l'école Saint-Anne afin que tous puissent bénéficier de l'apport de la municipalité, par exemple, une aide pour l'achat de matériel lors de la rentrée scolaire ;

Considérant qu'une nouvelle demande a été déposée à la municipalité le 20 juin dernier par messieurs Legault, président de CÉ et M. François Beaudoin, directeur, demandant à la municipalité de donner un montant de 60 \$ pour chaque enfant inscrit à l'école afin de diminuer le coût du matériel scolaire;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Lise L'Heureux
Appuyé par Jacynthe Leduc

- Que le conseil municipal de Saint-Norbert verse à l'école Saint-Anne pour chaque élève Norbertois (e) un montant de 60 \$;
- Que ce montant sera versé à la réception du nombre d'élèves résidant à Saint-Norbert, et ce dès l'automne 2017 pour l'année scolaire 2017-2018.
- Que ce montant soit pris à même le fonds général de la municipalité.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2017-07-168

(16) Demande de participation financière – départ de Sœur Judith Dalpé

Considérant que la communauté Norbertoise soulignera le départ à la retraite de Sœur Judith Dalpé qui a œuvré au sein de notre communauté pendant 24 ans ;

Considérant que le conseil municipal souhaite contribuer à cet évènement :

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Lise L'Heureux
Appuyé par Claude Thouin

Qu'une somme de 300 \$ soit versée au comité organisateur de cet évènement à titre de participation financière de la Municipalité de Saint-Norbert.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2017-07-169

(17) Offres de services de M. Jean-Sébastien Beauchamp – Trappe de castors

Considérant que la Municipalité de Saint-Norbert est aux prises avec des problèmes d'obstruction dans les cours d'eau causés par des barrages de castors;

Considérant que M. Jean-Sébastien Beauchamp a déposé, le 18 mai dernier, à la municipalité une offre de services comprenant la trappe de castors, peu importe le nombre, au coût de 425 \$ / année;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Jocelyn Denis
Appuyé par Claude Thouin



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
10 JUILLET 2017

*Municipalité
de St-Norbert*

Que le mandat de trappe de castors soit donné à M. Jean-Sébastien Beauchamp à compter du 11 juillet 2017 jusqu'au 11 juillet 2018 pour la somme de 425 \$ payable en un seul et unique versement à la fin de mandat, en juillet 2018.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2017-07-170

(18) Demande de travaux au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

Considérant que la Municipalité de Saint-Norbert a demandé en 2015 à ce que des fossés soient nettoyés sur le rang Nord (route 347);

Considérant qu'une étude de drainage a été réalisée dans le secteur du 1600 au 1640 soit une portion de 205 mètres et que l'analyse, selon leurs critères, ne nécessitait pas d'intervention, que les ponceaux d'accès étaient bien dégagés, l'écoulement du fossé se faisait normalement et aucune accumulation d'eau n'était observée;

Considérant que des citoyens réitèrent la demande entre les adresses 1562 et 1700 rang Nord;

Considérant que des citoyens demandent également une intervention du ministère à la hauteur de 1381 rang Nord;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Claude Thouin

Appuyé par Jocelyn Denis

Que le conseil demande au ministère de procéder à une nouvelle analyse de la situation...

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

REPORTÉ

(19) Appui au regroupement des OMH par territoire de MRC

Ce sujet est reporté.

URBANISME

2017-07-171

(20) Résolution d'appui pour demande à la CPTAQ - matricule : 1917-52-0340

CONSIDÉRANT la demande d'appui auprès de la CPTAQ, faite au nom du propriétaire du 2640 chemin du Lac, pour l'agrandissement de son installation et leur unité d'élevage;

CONSIDÉRANT QUE le projet étudié vise à permettre la construction d'un nouveau poulailler comptant 20 600 poules pondeuses et 2 500 coqs, ce qui fera passer le cheptel de gallinacés présents sur le lieu d'élevage à 34 600 poules pondeuses et 4 000 coqs;

CONSIDÉRANT QUE ce projet permettrait à l'entreprise de consolider ses activités agricoles sur ce lieu d'élevage et ainsi accroître son potentiel agricole;

CONSIDÉRANT QUE le site étudié est situé dans un territoire dont le potentiel agricole est considéré comme nul en raison des contraintes majeures observées;

CONSIDÉRANT QU'UN rapport préparé par le Groupe FBE Bernard Experts conclut que ce projet aura un impact global positif sur la protection du territoire et des activités agricoles;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme aux dispositions du règlement de zonage de la municipalité de Saint-Norbert;



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
10 JUILLET 2017**

*Municipalité
de St-Norbert*

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Jocelyn Denis
Appuyé par Lise L'Heureux

QUE la municipalité de Saint-Norbert appuie la société 6804373 Canada Inc. dans leur demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour l'agrandissement de leur installation et leur unité d'élevage conformément au rapport préparé par Groupe FBE Bernard Experts

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

ÉGLISE

2017-07-172

(21) Acquisition de mobilier urbain - Marché fermier de Saint-Norbert

Considérant qu'il est prévu dans le projet de Marché fermier, subventionné en partie par la MRC de d'Autray dans le cadre de la *Politique de soutien aux projets structurants*, un budget de 3 320 \$ pour l'acquisition de mobilier urbain;

Considérant que plusieurs recherches ont été faites afin de trouver le mobilier qui convient le mieux à notre situation tout en tenant compte du coût;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Jacynthe Leduc
Appuyé par Jocelyn Denis

- Que le conseil municipal autorise l'achat de bancs transformables en table (8 sections = 4 tables) auprès du fournisseur Mobilier Public.com au coût de 2 800 \$ plus taxes auquel coût s'ajoute les frais de transport de 350 \$.
- Que le conseil municipal autorise l'achat d'un support à vélo de type grille - capacité de 18 vélos auprès du fournisseur Uline.ca au coût de 682 \$ + taxes

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

AFFAIRES NOUVELLES

2017-07-173

(21.1) Désignation des fonctionnaires municipaux responsables de la délivrance des permis et certificats

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Norbert a adhéré au service d'inspection de la MRC de D'Autray;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de désigner un employé du service d'inspection de la MRC de D'Autray comme fonctionnaire responsable de l'émission des permis et certificats au sens de l'article 119 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'abroger toutes résolutions antérieures désignant le fonctionnaire municipal responsable de la délivrance des permis et certificats ;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de désigner le directeur du service d'inspection de la MRC de D'Autray, fonctionnaire responsable de la délivrance des permis et certificats au



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
10 JUILLET 2017

*Municipalité
de St-Norbert*

sens de l'article 119 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, en cas d'absence ou d'incapacité d'agir du fonctionnaire désigné;

EN CONSÉQUENCE et pour ces motifs :

Il est proposé par Jocelyn Denis
Appuyé par Lise L'Heureux

Et résolu :

- 1) de désigner monsieur Mathieu Perreault, fonctionnaire responsable de la délivrance des permis et certificats au sens de l'article 119 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, de même que pour l'application du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* R.Q. Q-2, r. 8 et le *Règlement sur le captage des eaux souterraines* R.Q. Q-2, r. 1.3;
- 2) de désigner madame Claudine Fraser à titre de technicienne en urbanisme et environnement, fonctionnaire responsable de l'application des règlements d'urbanisme, d'environnement, de salubrité et de nuisance, ainsi qu'à la délivrance des permis et certificats d'autorisation requis pour la réalisation d'ouvrages, d'équipements, de réparations, d'entretien et de rénovations;
- 3) de désigner monsieur Jean Hubert, fonctionnaire responsable de la délivrance des permis et certificats au sens de l'article 119 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme de même que pour l'application du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* R.Q. Q-2, r. 8 et le *Règlement sur le captage des eaux souterraines* R.Q. Q-2, r. 1.3, et ce, en cas d'absence ou d'incapacité d'agir de monsieur Mathieu Perreault;
- 4) de désigner monsieur Benjamin Jaffelin, fonctionnaire responsable de la délivrance des permis et certificats au sens de l'article 119 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, de même que pour l'application du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* R.Q. Q-2, r. 8 et le *Règlement sur le captage des eaux souterraines* R.Q. Q-2, r. 1.3 pour une période n'excédant pas six (6) mois afin d'assurer un suivi dans le traitement de certains dossiers d'urbanisme;
- 5) que la présente résolution prenne effet le 12 juillet 2017.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2017-07-174

(21.2) Achat d'un abri supplémentaire 10 x 10 pour le Marché fermier de Saint-Norbert

Considérant que le projet de Marché fermier est subventionné en partie par la MRC de D'Autray dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants :

Considérant que le projet prévoyait l'achat de 12 abris 10 x10;

Considérant que la Municipalité a acheté en mars dernier 10 abris (rés. # 2017-03-052);

Considérant le succès que connaît le Marché fermier de Saint-Norbert et l'engouement de nouveaux producteurs à y participer ;

Considérant que le suivi du budget permet l'achat d'un abri supplémentaire;

En conséquence et pour ces motifs :



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
10 JUILLET 2017**

*Municipalité
de St-Norbert*

Il est proposé par Claude Thouin
Appuyé par Jacynthe Leduc

D'acheter un abri supplémentaire 10 x10 au coût de 249.99 \$ plus taxes chez Costco.

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2017-07-175

(21.3) Remise d'un montant de 4000 \$ du Service récréatif Saint-Norbert et son affectation au fonds affecté de l'église

Considérant que M. Jocelyn Denis remet à la direction générale un chèque de 4000 \$ du Service récréatif de Saint-Norbert ;

Considérant que ce 4000 \$ avait été amassé dans la cadre du Party d'huitres qui s'est tenu en octobre 2016 ;

Considérant que le Service récréatif de Saint-Norbert souhaite, par la remise de cette somme, contribuer aux dépenses liées à la salle multifonctionnelle de l'église, dont l'achat d'un réfrigérateur commercial ;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Claude Thouin
Appuyé par Jacynthe Leduc

Que la somme de 4000 \$ remise par le Service récréatif de Saint-Norbert soit affectée au fonds affecté de l'église.

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

(22) PÉRIODE DE QUESTIONS

2017-07-176

(23) Levée de l'assemblée

Il est proposé par Lise L'Heureux
Appuyé par Jocelyn Denis

Que la séance soit levée à 21h00.

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

Michel Lafontaine
Maire

Caroline Gagnon, directrice générale
secrétaire-trésorière

Je, Michel Lafontaine, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Michel Lafontaine, maire